



Union Départementale **CGT** de l'Aube

Maison des Syndicats

2A boulevard du 1er RAM 10 000 TROYES

Tél : 03 25 73 38 47 Fax : 03 25 73 84 27

Email : udcgt10@gmail.com

Réf : Fiche de candidature

Date : 2022/10/04

FICHE DE CANDIDATURE À L'ÉLECTION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE ET À LA COMMISSION FINANCIÈRE DE CONTRÔLE DE L'UNION DÉPARTEMENTALE

En référence à l'article 8 des statuts de l'UD (voir au dos).

LE SYNDICAT CGT DE _____

Nom du Secrétaire du syndicat : _____

Adresse du syndicat : _____

Mail du syndicat : _____ Téléphone du syndicat : _____

**PRÉSENTE LA CANDIDATURE SUIVANTE : à la Commission Exécutive. (*)
à la Commission Financière de Contrôle.(*)**

Nom : _____ Prénom : _____

Age : _____ Sexe : _____

Adresse : _____

N° Téléphone fixe : _____ Mobile : _____

Email : _____ @ _____

Responsabilités dans le syndicat : _____

Année d'adhésion à la CGT : _____

En cas de candidatures multiples reproduire autant de fois que de candidats.

Date de dépôt de la candidature : _____

Tampon du syndicat

Signature du ou de la secrétaire du syndicat

(*) Rayer la mention inutile.

Extrait des statuts de l'Union Départementale de l'Aube

Article 8

Administration Union Départementale CGT

L'Union Départementale CGT est administrée par une Commission Exécutive composée à minima de 20 membres.

Les candidat·e·s devront obligatoirement être présenté·e·s par un syndicat adhérent à l'Union Départementale CGT, un mois avant la tenue du Congrès. Leurs noms devant être connus des syndicats appelés à les élire.

Chaque membre de la Commission Exécutive peut voir son mandat renouvelé plusieurs fois. Ce mandat peut à tout moment lui être retiré en cas de manquement grave ou d'acte contraire aux présents statuts. Cette décision est prise par un Comité Général extraordinaire convoqué par la Commission Exécutive de l'Union Départementale CGT.

La Commission Exécutive pourvoit par cooptation au remplacement de ses membres démissionnaires ou dont l'absentéisme est notoire, après interpellation de son syndicat.

La Commission Exécutive peut par cooptation, intégrer des membres, afin de répondre aux besoins de fonctionnement de l'Union Départementale dans la limite de, un quart des membres de la Commission Exécutive, élue au dernier congrès.

Un·e ou deux représentant·e·s désigné·e·s par l'Union Syndicale des Retraité·e·s sont membres de droit de la Commission Exécutive.

Un·e ou deux représentant·e·s désigné·e·s par le Comité Départemental des jeunes CGT sont membres de droit de la Commission Exécutive.

Un·e ou deux représentant·e·s désigné·e·s par chaque Comité local de privé·e·s d'emplois sont membres de droit de la Commission Exécutive.

Nul syndiqué·e ne peut se servir de son appartenance à la CGT dans un acte politique ou électoral extérieur à l'organisation.